

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 11

Artikel: L'heure franco-allemande en 1870
Autor: Duquet, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Comité central actuellement à Aarau, s'est constitué comme suit :

Président : Maurer Fritz, sergent d'infanterie ; Vice-Président : Gerber Gust., sergent-major d'infanterie ; 1^{er} Secrétaire : Wiederkehr Gotth., sergent-major d'infanterie ; 2^e Secrétaire : Senn, Emil, fourrier de carabiniers ; Caissier : Dreyfus Carl, sergent d'infanterie ; Archiviste : Hubacher Gust., sergent d'infanterie ; Adjoint : Moesch Carl, maréchal-des-logis de guides.



L'heure franco-allemande en 1870.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

Consulté sur la question de l'heure prussienne en 1870, le comte de Schlieffen, chef du grand état-major allemand, a répondu de la manière suivante :

« Pendant la guerre de 1870-71, les troupes allemandes n'ont pas eu l'heure unifiée. Les montres des commandants en chef ou de leurs chefs d'état-major furent généralement décisives et, d'après celle-ci, chaque commandant de troupes réglait la sienne. Les montres se réglaient, en général, sur l'heure locale. On attachait pourtant moins d'importance à ce que les montres fussent d'accord avec l'heure locale qu'à ce que, dans chaque fraction de commandement, elles indiquassent toutes la même heure. De cette manière, le cas pouvait très bien se présenter qu'il y eut des différences, même d'une heure, entre les fixations du temps notées par les Français et par les Allemands ».

Il résulte de cette communication, que la détermination de l'heure allemande, pendant la guerre de 1870, doit être débattue dans chaque cas particulier.

Monsieur le Directeur,

L'*Avenir militaire* a inséré la réponse que M. le général comte de Schlieffen, chef de l'état-major de l'armée allemande, a bien voulu faire à ma question sur l'heure adoptée par les envahisseurs pendant la campagne de 1870-71.

Cette réponse appelle différentes constatations et observations que je vais prendre la liberté de faire dans la présente lettre.

Tout d'abord, il n'y a plus à parler de la conservation de l'heure du méridien de Berlin, de Munich ou de Strasbourg : « *Les montres se réglaient en général sur l'heure locale.* » Donc, la présomption de l'heure française doit être toujours admise et l'historien ne saurait croire que les heures indiquées par le récit du grand état-major prussien sont des heures allemandes, pas plus qu'il n'est possible

d'accepter qu'elles sont tantôt françaises et tantôt allemandes, une pareille diversité ne se rencontrant pas dans un ouvrage sérieux.

Maintenant, un passage de la réponse de M. le chef d'état-major comte de Schlieffen exigeait un éclaircissement. J'ai demandé à M. le major de Schwartz-Koppen ce qu'il fallait entendre par les mots : « *fraction de commandement*. » Il m'a répondu qu'on entendait, par là, toute réunion de troupes opérant ensemble. Ainsi l'armée du général de Manteuffel, qui faisait campagne dans le Nord, celle du grand duc de Mecklembourg-Schwerin, occupant Orléans, celle du général de Werder, qui se battait dans l'Est, enfin l'armée assiégeant Paris formaient autant de *fractions de commandement*.

Dans ces conditions, il suffit, pour savoir l'heure à laquelle les Prussiens abordèrent le Bourget, de connaître celle adoptée par le roi de Prusse, à Versailles, puisque tous les corps assiégeants étaient sous ses ordres, opérant ensemble, formant la même *fraction de commandement*.

Or, il n'est pas douteux que c'était l'heure locale. En effet, « *pendant la guerre de 1870-71, les troupes allemandes n'ont pas eu l'heure unifiée. Les montres des commandants en chef ou de leurs chefs d'état-major furent généralement décisives, et, d'après celle-ci, chaque commandant de troupes réglait la sienne. Les montres se réglaient, en général, sur l'heure locale.* »

De plus, un officier supérieur prussien, ayant fait à Berlin, une enquête personnelle sur la question, m'écrivait, à la date du 26 août 1893 : « Après avoir consulté plusieurs de mes camarades, je peux vous confirmer ce que je vous ai déjà dit, c'est-à-dire que, d'après mon opinion personnelle et celle de mes camarades, qui ont pris part à la campagne de 1870-71, nous nous sommes toujours réglés sur l'heure de la région où nous nous trouvions, ce qui me paraît assez indispensable, par rapport aux grands malentendus qui devraient résulter d'un autre procédé. »

Quant à la différence d'une heure qui aurait pu exister entre « *les heures notées par les Français et les Allemands* », elle ne pouvait se produire. Qu'il y ait eu un écart de dix minutes entre la montre du grand-duc de Mecklembourg-Schwerin et celle du général Faidherbe, qu'un autre écart de vingt minutes ait existé entre le chronomètre du général de Werder et celui du général Trochu, je le veux bien encore, mais il est inadmissible qu'il y ait eu une différence d'une heure entre la montre de M. de Moltke, habitant Versailles, et celle du gouverneur de Paris.

Par conséquent, je ne saisis pas le sens de la dernière phrase de la réponse du général de Schlieffen, qui est en contradiction formelle avec les premières. Personne n'admettra que le généralissime ordonne de prendre, en général, l'heure locale, et que les montres des commandants de troupes soient en avance de soixante minutes sur les

horloges des pays occupés. En tout cas, si une différence de quinze ou vingt minutes était relevée, ce ne serait qu'en Alsace ou dans l'Orléanais, mais non autour de Paris.

Aussi, je le dis une dernière fois, quand on constate l'unanimité des documents, des témoignages et des récits sur l'instant de l'attaque du Bourget, le 30 novembre, quand on voit que le grand état-major prussien, les historiques des régiments de la garde royale, l'amiral de la Roncière-le-Noury, le capitaine de Kergalec, aide de camp du commandant Salmon, qui se trouvait à Drancy, M. Henri Dichard, le capitaine O'Zou de Verrie qui ont combattu au Bourget, M. O'Zou de Verrie, père, qui y soignait les blessés, quand on voit que tous ces narrateurs et témoins donnent l'heure de neuf heures, on se demande comment M. le général Hanrion, pour atténuer la lourde responsabilité de son inaction de deux heures au moins, se risque à affirmer que les Prussiens sont entrés dans le Bourget dès huit heures du matin ?

A lui seul, il est impuissant à infirmer tant de témoignages si concordants et si précis.

Veuillez agréer....

ALFRED DUQUET.

Paris, le 5 novembre 1893.



BIBLIOGRAPHIE

Emploi des cuirassements mobiles dans les fortifications sur territoire suisse. — Etude générale sur l'emploi tactique des cuirassements et des canons à tir rapide du système Gruson, par le capitaine JULIUS MEYER. Avec deux planches lithographiées hors texte. Traduit de l'allemand avec autorisation de l'auteur. — H. R. Sauerländer & Cie, libraire-éditeur, Aarau, 1892. — Prix fr. 1.60. — M. 1.40.

Attaque et défense des fortifications cuirassées modernes. — Première étude tactique raisonnée sur l'emploi des cuirassements mobiles dans la guerre de campagne et la guerre de siège, pour officiers de toutes armes, par JULIUS MEYER, capitaine. Avec 6 cartes et plans. Traduit de l'allemand avec autorisation de l'auteur. — Aarau, H.-R. Sauerländer & Cie, libraire-éditeur, 1893.

Ces deux publications, à vrai dire, n'en font qu'une. La seconde est le développement détaillé et méthodique de la première, et il est certain que la plupart des vues exposées dans celle-ci demandaient au moins quelques explications pour pénétrer efficacement dans l'esprit de bon nombre de militaires, habitués, par devoir professionnel, à considérer le *statu quo* en leurs mains comme la perfection et le gage certain de la victoire. Ils en rabattront gros, en lisant les pages susmentionnées de M. le capitaine Julius Meyer. Elles sont